

Le 3 septembre 1626 — Mandement du prince Nicolas François de Lorraine... administrateur des rentes et revenus de l'abbaye de Senones... au sieur Febvrel trésorier et receveur général :

« Le sieur Abbé de Haute Seille, commis par Sa Sainteté pour exercer la juridiction spirituelle et ecclésiastique au comté de Salm, ayant reconnu par la visite qu'il a faite l'an dernier au dit comté la nécessité qu'il y avait d'établir un vicaire pour résider actuellement et administrer les Saints Sacrements comme aussi pour exercer toutes les autres charges curiales au village et en l'église d'Allarmont... aurait de notre consentement ordonné que dorénavant il y en aurait un qui résiderait à cet effet... et ayant nommé et choisi à ce sujet le sieur Georges Hans, prêtre du diocèse de Toul, au quel étant nécessaire s'assigner portion suffisante pour son entretien, nous lui avons donné et assigné jusqu'à notre bon plaisir et sans conséquence à l'avenir, toutes nos dîmes de Moussé (Moussey) et un tiers de nos dîmes de Belval et du Mont... ».

Dans l'immédiat le trésorier doit payer au vicaire d'Allarmont et à ses successeurs 340 francs à deux termes et paiements égaux de Noël et de la Saint Jean Baptiste.

Le 15 avril 1709 Dom Pierre Alliot, abbé de Senones, accepte la démission de J. Perrin, curé de Luvigny, en faveur de Nicolas Bricot, prêtre du diocèse de Toul.

Le mandement de 1626 se situe après la fermeture du temple réformé de Badonviller en 1625 et l'interdiction de l'exercice du culte réformé dans le comté de Salm.

ANNEXE II

1) La Réorganisation administrative des Communes de l'actuelle Vallée de Celles après 1793.

Le Canton de Raon-l'Etape avait été formé en 1790. En 1803, il « récupère » Celles qui était du canton de Senones et les communes d'Allarmont, Vexaincourt et Luvigny qui, après avoir fait partie du canton d'Allarmont avaient été rattachées entre le 19 Vendémiaire An X et le 26 Ventose An XI au canton de Schirmeck. La commune de Raon-sur-Plaine, après avoir fait partie du canton d'Allarmont avait été, elle aussi, rattachée à Schirmeck, mais n'a rejoint le canton de Raon-l'Etape qu'en 1872, après le traité de Francfort.

Il a fallu 10 ans pour que l'ensemble des communes de l'ancien Salm soient regroupées selon les exigences de la géographie, en rompant des liens créés par l'histoire !